



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 1708

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche s'il envisage, comme l'annonce en avait été faite par son prédécesseur, le 23 janvier 2002, de créer « une maison de la calligraphie » qui devrait « accueillir des classes de découverte et des stages de calligraphie pour enfants et adultes ». Il exprime le souhait que cette maison de la calligraphie soit implantée ailleurs qu'en Ile-de-France, dans le cadre d'une vraie décentralisation.

Texte de la réponse

En janvier 2002, les résultats du « concours pour la création de modèles d'écriture cursive », lancé par le ministère chargé de l'éducation nationale, ont été rendus publics à l'occasion de la présentation à la presse des modèles des lauréats. Les créations retenues devraient fournir aux maîtres une aide efficace pour enseigner à leurs élèves une écriture lisible harmonieuse, rapide à tracer, bien adaptée aux instruments et aux supports contemporains, comme le prévoient les nouveaux programmes pour l'école primaire du 25 janvier 2002. La proclamation de ces résultats a été l'occasion d'envisager la création d'une « maison de la calligraphie » qui pourrait être un lieu de conservation et d'exposition des écritures. Même si cette perspective n'a pas, pour le moment, trouvé de concrétisation, une des missions susceptibles de lui être confiées : assurer des formations pour les jeunes et accueillir des classes de découverte, est déjà mise en oeuvre par diverses structures culturelles. Celles-ci offrent aux enseignants intéressés la possibilité de faire bénéficier leurs élèves d'une pratique de la calligraphie, qui peut également s'exercer grâce à la participation d'artistes calligraphes à des classes à projet artistique ou culturel. Ces structures gagnent à être réparties sur l'ensemble du territoire national puisqu'elles concourent à la démocratisation des pratiques culturelles et artistiques.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1708

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2843

Réponse publiée le : 21 octobre 2002, page 3756